



## Succession Gestion des biens par héritiers majoritaires.

Par **Rozalia**, le **26/05/2019** à **09:15**

Le partage de la succession de mes beaux parents est en règlement judiciaire.

Notre maison achetée il y a 35 ans est enclavée dans la propriété qui fait partie de la succession. Quand nos beaux parents nous l'ont vendu ils ne voulaient pas nous vendre un m2 de terre, disant qu'après eux les terres autour nous reviendraient. En attendant le jugement les 2 héritiers majoritaires ont décidé de louer toute la propriété qui nous entoure, y compris le jardin que mon époux entretient depuis 35 ans (avec l'accord des beaux parents aujourd'hui décédés) et qu'à aucun moment les deux héritiers n'avaient contesté auparavant.

Quelle action peut-on entreprendre en attendant le jugement sur le partage pour pouvoir sortir de chez nous et continuer à s'occuper du jardin sur lequel sont également deux serres. Le locataire souhaite qu'on démonte les deux serres.

Devant cette situation visiblement assez rare nos conseillers ne savent que faire.

merci

Par **GOODRICH**, le **29/05/2019** à **07:36**

si vous occupez depuis 30 ans le terrain, il vous revient avec la procédure trentenaire.

si vous occupez depuis 10 ans, " de bonne foi " il peut vous revenir,

Dans ces 2 cas il faut des conditions:

- être ou avoir été en paix pendant ces 30 ans avec le propriétaire
- habiter de façon publique
- habiter sans interruption

- se comporter comme le vrai propriétaire

Et là le bien vous reviens gratuitement, comme le souhaitait les anciens propriétaires.

Et les autres ne peuvent pas vous faire du tort.

Cdt.

Par **youris**, le **29/05/2019** à **09:43**

bonjour,

ce n'est pas aussi simple, il faut remplir les conditions de l'article 2261 du code civil qui indique:

[quote]

Pour pouvoir prescrire, il faut une possession continue et non interrompue, paisible, publique, non équivoque, et à titre de propriétaire.[/quote]

et il existe une procédure, voir ces liens :

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/action-usucapion-reconnaissance-propriete-immobiliere-17070.htm>

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/delai-conditions-application-prescription-acquisitive-16213.htm>

salutations